



© EvaHM - stock.adobe.com

Lettre info relais

Les news du Relais Petite Enfance

n°27

Avril 2024

P.3 - Dossier

L'observation : un autre regard sur l'enfant

Les jours d'absence et le remplacement de l'assistant(e) maternel(elle)

Les absences du salarié (maladie, congé maternité, etc.) ou celles de l'enfant gardé peuvent faire varier le salaire de l'assistant maternel agréé.

Les absences imputables au salarié

Les congés pour convenance personnelle ne sont pas rémunérés et entraînent une minoration de la rémunération.

Les congés pour événements familiaux, accordés sans condition d'ancienneté et sur justification. Pas de réduction de la rémunération mensuelle. Ils sont assimilés à du temps de travail effectif pour la détermination de la durée du congé payé annuel et de l'ancienneté.

Les congés pour enfant à charge sont accordés au salarié dans les conditions suivantes :

- Salarié âgé de 21 ans et plus au 30 avril de l'année précédente : 2 jours ouvrables de CP supplémentaires par enfant à charge, dans la limite de 30 jours ouvrables de congés (congés annuels et supplémentaires cumulés) ;
- Salarié âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente : 2 jours ouvrables de CP supplémentaires par enfant à charge, sans que la limite de 30 jours ouvrables ne s'applique. Si le congé acquis ne dépasse pas 6 jours ouvrables, le congé supplémentaire est réduit à un 1 jour ouvrable de congé payé supplémentaire par enfant à charge.

Bon à savoir : un enfant considéré comme « à charge » est un enfant vivant au foyer de votre salarié et âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou en situation de handicap sans condition d'âge.

Le droit aux jours de congés pour enfant(s) à charge est déterminé et acquis à l'issue de la période de référence, soit au 31 mai de chaque année. Sauf si le contrat de travail est rompu avant que le salarié n'ait eu le temps de prendre les jours de congés acquis pour enfant à charge, ces derniers ne peuvent donner lieu au versement d'une indemnité compensatrice en lieu et place de leur prise.

Les congés pour maladie / maternité ne sont pas rémunérés par l'employeur (sauf subrogation). Ils entraînent une minoration de la rémunération. Le salarié percevra, si les conditions sont remplies, des indemnités journalières de la part de sa CPAM et des indemnités complémentaires de la part de son organisme de Prévoyance.

Les congés de présence parentale

Condition : avoir à charge un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants,

Ce congé n'est pas rémunéré, et n'est pas assimilé à de la présence effective pour la détermination du droit à congés payés. En revanche, il est pris en compte pour la détermination du droit au titre de l'ancienneté.

Les congés pour enfant malade du salarié

Conditions : un de ses enfants de moins de seize ans (dont il a la charge) est malade ou est accidenté. Obligation de prévenir son employeur dès que possible, et lui adresser

le certificat médical dans un délai de 48 heures. À défaut, l'absence du salarié peut être assimilée à une absence injustifiée.

La durée de ce congé est de 3 jours ouvrables par année civile. Cette durée est portée à 5 jours ouvrables si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de 3 enfants ou plus de moins de 16 ans.

Congés annuels complémentaires non rémunérés

Lorsque l'assistant maternel n'acquiert pas 30 jours ouvrables de congés payés au cours de la période de référence, il peut bénéficier de congés complémentaires non rémunérés pour lui permettre un repos annuel de 30 jours ouvrables. Ces périodes de congés non rémunérés ne sont pas prises en compte pour déterminer le droit à congés payés de l'assistant maternel.

Les absences imputables à l'employeur

Les périodes d'accueil de l'enfant sont prévues au contrat de travail. Si, par convenance personnelle, l'employeur ne confie pas son enfant un jour prévu au contrat, ces jours doivent être rémunérés au salarié.

Cas particulier

Lorsque l'enfant devant être gardé est malade, l'employeur doit faire parvenir un certificat médical datant du premier jour d'absence, au plus tard au retour de l'enfant.

- Jours d'absence non rémunérés à hauteur de 5 jours d'accueil dans l'année, à compter de la date d'effet du contrat.
- Une absence de 14 jours calendaires consécutifs entraîne une non-rémunération de ces jours. Après 14 jours calendaires consécutifs d'absence, l'employeur doit décider, soit de rompre le contrat, soit de maintenir le salaire.

Le remplacement du salarié absent

Si le salarié est absent (maladie, formation, maternité, etc.), le particulier employeur peut embaucher un salarié de remplacement en contrat à durée déterminée (CDD).

Le CDD doit être écrit et comporter de nombreuses mentions obligatoires. La durée de ce contrat de remplacement varie en fonction de l'absence du salarié.

- Le contrat de date à date, conclu avec un terme précis. Le CDD prend fin à l'expiration du terme. Exemple : le salarié est en congé maternité du 20 mars au 31 juillet. L'employeur peut conclure un CDD de date à date avec le salarié de remplacement.
- Le contrat sans terme précis, si la date de fin de contrat n'est pas connue (ex. : absence du salarié pour maladie), un CDD sans terme précis doit être réalisé. Dans ce cas, le contrat doit être conclu pour une durée minimale. Il prend fin au retour du salarié absent.

Le CDD doit être remis au salarié remplaçant dans les 2 jours ouvrables suivant son embauche.

Attention : à la fin du contrat, l'employeur doit obligatoirement verser à son salarié une indemnité de fin de contrat dite « indemnité de précarité » égale à 10 % du montant des rémunérations brutes versées pendant la durée du contrat (cette indemnité doit être convertie en « net », avant d'être déclarée).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur pajemploi.urssaf.fr.



Dossier

L'observation : un autre regard sur l'enfant

Le monde des tout-petits est celui du langage non verbal. Cela demande aux adultes de comprendre autrement que par la parole les messages qu'ils communiquent. Cela exige de les regarder et de les écouter au quotidien. L'observation répond à cette nécessité de comprendre l'enfant et ainsi de mieux l'accompagner dans son évolution au quotidien. C'est un moyen permettant d'être attentif pour comprendre quelque chose qu'il pourrait vivre sans pouvoir en parler. L'observation peut être utile également lorsqu'une situation problématique perdure ou que le comportement de l'enfant change. Dans ce cas elle permet de comprendre davantage la situation dans son ensemble et de trouver une ou des solutions.

L'observation constitue également une base du travail avec les jeunes enfants. Elle est nécessaire pour comprendre leurs besoins et adapter des réponses adéquates qui faciliteront leur accueil au quotidien.

Finalement, qu'est-ce observer ? Il est difficile d'être dans une posture d'observation en étant dans l'action et en étant pris dans des tâches quotidiennes. La plupart du temps, les adultes sont dans une posture de vigilance toute la journée mais pas vraiment dans une démarche de véritable attention, de posture d'observation.

Alors, comment prendre du recul et regarder de façon plus juste une situation, des réactions répétitives d'un enfant qui posent question ? Comment comprendre au mieux des situations et trouver des solutions ?

Il y a quelques années, Anne Marie Fontaine, psychologue, chercheuse et formatrice des professionnels de la petite enfance a été sollicitée par des Relais Petite Enfance et des crèches familiales pour travailler l'observation auprès des Assistantes Maternelles. Elle en a fait le constat suivant : il est courant de confondre observation et vigilance et finalement, même en se posant réellement pour se focaliser sur un enfant, l'observation peut être faussée : il n'est pas possible de tout voir et le risque est d'être dans l'interprétation. Au cours de la journée, il est courant d'utiliser deux types d'attention, explique-t-elle, la vigilance et l'attention. Le cerveau fonctionne comme « un radar qui passe sur tous les enfants en permanence. Lorsque notre regard balaie la salle et qu'un enfant crie ou pleure par exemple. Ce radar se met en action et notre regard se pose alors spontanément sur cet enfant : nous ne sommes plus en vigilance mais dans l'attention individuelle ». C'est en étant vraiment attentif et en ayant un regard positif sur ce temps qu'il est possible de réfléchir au message que l'enfant envoie et d'essayer de trouver des solutions.

Observer consisterait, comme le ferait un photographe, à faire un focus sur l'enfant, dans un but précis sans porter de jugement. Par conséquent, pour vraiment observer, il faut décider de se poser physiquement pour apprendre quelque chose que dit l'enfant. Pour le comprendre et se mettre à sa hauteur, il faut écouter plutôt que d'entendre et regarder au lieu de voir.

Comme l'explique Anne-Marie Fontaine, c'est une démarche qui nécessite une méthode et un apprentissage. L'idéal est de pouvoir partager ses observations par exemple, pour l'assistante maternelle au RPE lors des ateliers ou pendant les échanges de la pratique avec la psychologue. C'est un projet dont l'objectif est de mieux comprendre ce que vit l'enfant et de lui apporter une ou des réponses adaptées.

Quand l'observation devient un outil du quotidien, cela permet non seulement de trouver des solutions pour mieux accueillir l'enfant mais aussi de raconter sa journée autrement. : au lieu de dire « il a passé une bonne journée », il est possible de le remplacer par « ah tiens, aujourd'hui il a réussi à monter tout seul sur le porteur ! ». L'œil de professionnel s'affine pour finalement regarder et accompagner autrement l'enfant. Du côté des parents, les observations de leur enfant vont permettre de nourrir les échanges avec les professionnelles. Le matin par exemple, en racontant ce qu'il s'est passé le week-end ou leurs observations sur les éléments qui permettent de deviner les premiers signes de fatigue. Ce partage d'observations facilitera l'accueil de leur enfant dans une démarche éducative commune.

Observer, c'est en fait se rendre suffisamment disponible pour essayer de comprendre ce que vit et ce que ressent l'enfant et finalement, comme le dit Anne Marie Fontaine, observer permet de dire à l'enfant « je te regarde

vraiment », car « tout le monde a besoin réellement d'être regardé pour progresser ».

Pour aller plus loin

Livre disponible au Relais *Assistantes Maternelles : L'observation, un outil indispensable*, d'Anne Marie-Fontaine, éditions Philippe Duval.

Podcast *Les rendez-vous* d'Anne Marie Fontaine.

Vidéos Observer mieux, oui... mais comment ?

▶ **YouTube** - Épisode 1 : l'observation spontanée

▶ **YouTube** - Épisode 2 : la démarche de l'observation-projet

▶ **YouTube** - Épisode 3 : deux exemples d'observation-projet

▶ **YouTube** - Épisode 4 : l'observation zoom et l'observation des espaces de jeu

La vie du relais

L'année touche à sa fin. Le dernier trimestre verra se poursuivre les actions autour du corps (ludosport, yoga) et de la voix (éveil musical). L'arrivée des beaux jours nous permettra de faire des sorties collectives à l'extérieur du Relais pour nous retrouver autrement.

La fête du Relais avec enfants et parents se déroulera le mercredi 12 juin de 17h à 19h au Relais. Les assistantes maternelles proposeront des ateliers enfants/parents pendant lesquels les familles pourront passer un moment de jeu et de détente. Une exposition de photos représentant les moments forts de l'année au Relais sera préparée par les animatrices et l'après-midi se clôturera autour d'un goûter convivial. Une invitation sera remise aux parents par les assistantes maternelles courant mai pour s'inscrire.

Le Relais sera fermé du 29 juillet au 9 août inclus. Les animations assistantes maternelles-enfants reprendront le lundi 2 septembre.

Ça peut vous intéresser

TOUS LES VENDREDIS 9H30-11H30
(hors vacances scolaires)

LAEP : le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Un espace convivial de rencontre et de jeux adaptés pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle et leurs parents. En accès libre et gratuit. Dernière séance le 5 juillet et réouverture le 6 septembre.

Renseignement : 05 59 81 57 33

TOUTE L'ANNÉE

Le réseau des médiathèques met en place un programme d'animations en direction du jeune public.

Familles et assistants maternels peuvent y participer.

Pour tous renseignements, contactez la médiathèque de Lescar au 05 59 72 25 21.

Relais Petite Enfance

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

24 bis avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33

e-mail : rpe@lescar.fr





Les rendez-vous du relais

Avril

Lundi 29
Pataugeoire

Mardi 30
Psychomotricité
9h30-11h15

Mai

Mercredi 1^{er}
Férial

Jeudi 2
Ludosport
Gp 1 : 10h30-11h15

Lundi 6
Farandole de fruits

Mardi 7
Psychomotricité
9h30-11h15

Lundi 13
Éveil musical

Mardi 14
Yoga 9h30-11h15

Mercredi 15
Farandole de fruits

Jeudi 16
Ludothèque 9h30-11h

Lundi 20
Férial

Mardi 21
Psychomotricité
9h30-11h15

Mercredi 22
Pataugeoire

Jeudi 23
Ludosport
Gp 2 : 10h30-11h15

Lundi 27
Éveil musical

Mardi 28
Yoga 9h30-11h15

Mercredi 29
Farandole de fruits

Jeudi 30
Ludosport
Gp 3 : 10h30-11h15

Mardi 21 mai
Préparation fête Relais

Juin

Lundi 3
Le Relais en balade

Mardi 4
Médiathèque 9h30-10h30
Psychomotricité 9h30-11h15

Mercredi 5
Le Relais en balade

Jeudi 6
Ludosport
Gp 1 : 10h30-11h15

Lundi 10
Éveil musical

Mardi 11
Psychomotricité
9h30-11h15

Mercredi 12
Le Relais en balade

Jeudi 13
Ludosport
10h30-11h15

Lundi 17
Le Relais en balade

Mardi 18
Yoga 9h30-11h15

Mercredi 19
Pataugeoire

Jeudi 20
Ça pousse

Lundi 24
Éveil musical

Mardi 25
Yoga 9h30-11h15

Mercredi 26
Ça pousse

Jeudi 27
Sortie pique-nique

Mercredi 12 juin
Fête du Relais 17h - 19h

Mardi 18 juin
20h-22h Au Relais
Analyse des pratiques
professionnelles

Juillet

Lundi 1
Ça pousse

Mardi 2
Médiathèque 9h30-10h30
Yoga 9h30-11h15

Mercredi 3
Pataugeoire

Jeudi 4
Le Relais part à la plage

Mardi 9
Pause récré

Jeudi 11
Pause récré

Du 8 juillet au 30 août
Vacances d'été

Fermeture du Relais
Du 29 juillet au 9 août

Mardi 3 septembre
Réunion de rentrée
Assistants maternelles
à 20h au Relais

Du 2 au 6 septembre
Semaine de familiarisation
Possibilité pour les parents
de venir passer un moment
au relais lors de cette
semaine

Lundi 9 septembre
Reprise des ateliers

Mardi 2 juillet
Réunion bilan d'année

Les animations collectives

LES ATELIERS D'ÉVEIL

Les ateliers d'éveil sont ouverts à toutes les assistantes maternelles. Ce sont des expériences ludiques proposées aux enfants, en lien avec leurs besoins et leur développement global et en s'appuyant sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (document à retrouver sur www.hcfea.fr). Ils n'ont aucun caractère obligatoire. Ce qui prime, c'est le plaisir d'être ensemble et de jouer, sous le regard bienveillant de l'adulte.

Pour les assistantes maternelles, les ateliers sont des temps collectifs permettant de rompre l'isolement professionnel, de partager et d'enrichir les savoir-faire et savoir-être. Ils contribuent, en ce sens, à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Les ateliers au sein du relais

Pataugeoire : Splitch, splatch ! transvaser, brasser et patauger dans l'eau.

Intérêt pour l'enfant : Expérience sensorielle au travers de l'eau, découverte de son corps et détente.

Ateliers psychomotricité : Séances avec Sonia, psychomotricienne autour du développement moteur du jeune enfant.

Intérêt pour l'enfant : Favoriser les interactions sociales, expérimenter, et laisser libre cours à son imagination.
Intérêt pour l'adulte : un accent sera mis sur le travail d'observation.

Farandole de fruits : Atelier cuisine sur la découverte des fruits.

Intérêt pour l'enfant : Éveil au goût, découverte des sens.

Éveil musical : Séances proposées par Chloé Boyer, musicienne. Utiliser son corps et sa voix. Éveil aux sons et à la musique avec la découverte des instruments.

Intérêt pour l'enfant : Écouter, expérimenter, s'éveiller à la musique et ressentir des émotions.

Yoga : un temps d'atelier autour du corps proposé par Paola, réalisé sous forme de jeux et ... dans une autre langue...

Intérêt pour l'enfant : mieux connaître et prendre conscience de son corps, le sentir et le découvrir. S'ouvrir à une autre langue.

Ça pousse : plantations.

Intérêt pour l'enfant : Expérimenter, toucher la terre, contact avec la nature et du prendre soin.

Les pauses récré : deux séances sont ouvertes aux assistantes maternelles et enfants la première semaine de chaque vacance scolaire. Ce sont les assistantes maternelles qui gèrent l'atelier en présence de l'animatrice du Relais.

Les ateliers en extérieur

Sortie à la ludothèque : découverte de nouveaux espaces ludiques et de nouveaux jeux.

Intérêt pour l'enfant : Répondre à la vitalité découvreuse du jeune enfant.

Sorties à la médiathèque de Lescar : temps autour de la découverte et de la familiarisation du livre, des albums...

Intérêt pour l'enfant : En plus du plaisir qu'il procure, le livre permet d'accompagner l'enfant dans son développement global (langagier, cognitif, social, affectif...).

Séances de Ludosport : Au complexe sportif Désiré Garrain, un éducateur sportif propose un parcours de motricité évolutif.

Intérêt pour l'enfant : explorer à son propre rythme et vivre de nouvelles expériences corporelles qui favorisent l'autonomie et l'estime de soi.

Le Relais en balade : Promenade aux alentours du Relais à la découverte des grands espaces pour une sensation de liberté !

Intérêt pour l'enfant : ouverture sur l'extérieur, accès à la nature, partager un moment de convivialité.

Le Relais part à la plage : rendez-vous au terrain de Beach-volley pour faire des châteaux de sable.

Intérêt pour l'enfant : Explorer le sable, manipulation, transvasement.

Sortie pique-nique : lieu à déterminer pour se dire au revoir avant les vacances.

Intérêt pour l'enfant : partager un moment convivial entre petits et grands.

LES RENCONTRES EN SOIRÉE

Professionnalisation des assistantes maternelles

- Mardi 21 mai : soirée animatrices/assistantes maternelles consacrée à la préparation de la fête du Relais avec les familles.
- Mardi 18 juin : analyse de la pratique professionnelle avec la psychologue
- Mardi 2 juillet : réunion animatrices/assistantes maternelles pour faire le bilan de l'année.

LES TEMPS CONVIVIAUX

Mercredi 12 juin de 17h à 19h : fête de fin d'année du Relais avec les familles.